

Présents : Mme Marinette AUDE, M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Michel LAINE avec pouvoir de M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Nathaly MONROCOQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR et M. Frédéric VILLEROY.

Absent excusé : M. Jean-Philippe CARDONNEL a donné pouvoir à M. Michel LAINE.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nadine BOUDESSEUL.

N°	OBJET	DECISION
2025/04/01	Vote du compte de gestion 2024	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/04/02	Vote du compte administratif 2024	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/04/03	Affectation du résultat 2024	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/04/04	Vote des taux de fiscalité 2025	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/04/05	Vote du budget primitif 2025	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/04/06	Fongibilité 2025	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/04/07	Vote des subventions aux associations pour l'année 2025	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/04/08	Emprunt	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du Mérite





bellengreville
Val des dunes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le jeudi 10 avril 2025.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 avril deux mil vingt-cinq à 18h00, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : Mme Marinette AUDE, M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Michel LAINE avec pouvoir de M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Nathaly MONROCOQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR et M. Frédéric VILLEROY.

Absent excusé : M. Jean-Philippe CARDONNEL a donné pouvoir à M. Michel LAINE.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nadine BOUDESSEUL.

2025/04/01 – FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024
BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

M. le Maire laisse la parole à Mme Sonia PIMOR, Inspectrice divisionnaire de la Trésorerie de CAEN pour présenter le Compte de Gestion 2024.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestions dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose d'approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2024,

Vu les avis favorables des commissions finances des 21 et 28 mars 2025,

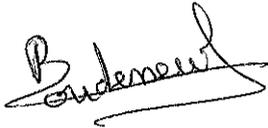
CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du comptable public,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

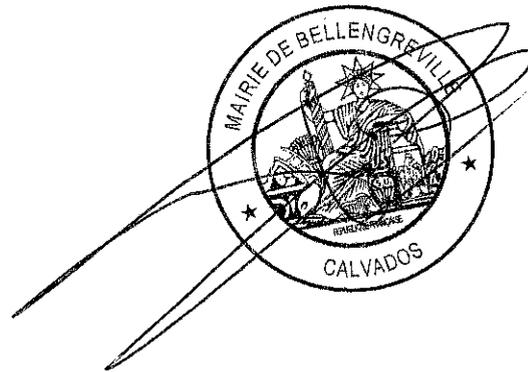
- DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal dressé par Madame le comptable public, pour l'exercice 2024 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme
A Bellegreville, le 17 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Nadine BOUDESSEUL



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'Ordre national du mérite





bellengreville
Val des dunes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le jeudi 10 avril 2025.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 avril deux mil vingt-cinq à 18h00, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : Mme Marinette AUDE, M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Michel LAINE avec pouvoir de M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR et M. Frédéric VILLEROY.

Absent excusé : M. Jean-Philippe CARDONNEL a donné pouvoir à M. Michel LAINE.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nadine BOUDESSEUL.

2025/04/02 – FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté des comptes résulte du vote du compte administratif présenté à l'assemblée délibérante par l'ordonnateur. Le compte administratif retrace la situation budgétaire de la Commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que le Conseil Municipal puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive.

L'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2121-31 DU CGCT, MONSIEUR LE MAIRE PRESENTE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL QUI S'ETABLIT COMME SUIT :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
376 649,02 €	1.369.522,70 €

La section d'investissement présente un résultat POSITIF de 992.873,68 €,

DEFICIT ANTERIEUR 856.591,34 €

EXCEDENT DE L'EXERCICE 136.282,34 €

L'état des restes à réaliser 2024 en section d'investissements sont les suivant :

- En dépenses d'investissements : 82.765,91 €

L'EXCEDENT A REPORTER : 53.516,43 €

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
2.341.508,72 €	2.934.156,43 €

La section de fonctionnement présente un résultat POSITIF de 592.647,71 €
Compte-tenu d'un antérieur de 197.560,83 € l'excédent global à reporter est de 790.208,54 €

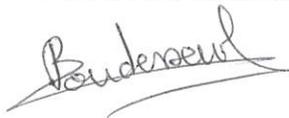
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-14 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MONSIEUR LE MAIRE QUITTE LA SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Sous la présidence de Monsieur LAINE, Maire adjoint délégué à l'urbanisme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exercice du budget 2024,
Vu l'approbation du compte de gestion 2024 du budget principal,
Vu les avis favorables des commissions finances des 21 et 28 mars 2025,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- APPROUVE le compte administratif 2024 du budget principal,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 17 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Nadine BOUDESSEUL



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





bellengreville
Val des dunes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le jeudi 10 avril 2025.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 avril deux mil vingt-cinq à 18h00, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : Mme Marinette AUDE, M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Michel LAINE avec pouvoir de M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Nathaly MONROCOQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR et M. Frédéric VILLEROY.

Absent excusé : M. Jean-Philippe CARDONNEL a donné pouvoir à M. Michel LAINE.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nadine BOUDESSEUL.

2025/04/03 – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Monsieur le Maire rappelle que le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Vu la nomenclature budgétaire et comptable,

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2024 du budget principal,

Vu les avis favorables des commissions finances des 21 et 28 mars 2025,

Vu le retour de Monsieur le Maire dans la salle du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation du Résultat 2024 sur 2025	
Excédent de Fonctionnement	592.647,71 €
Excédent Reporté	197.560,83 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	790.208,54 €
Déficit d'Investissement de l'exercice	992.873,68 €
Excédent de l'exercice	136.282,34 €
Restes à Réaliser dépenses	82.765,91 €
Excédent d'investissement cumulé	53.516,43 €
Besoin de Financement	0
Affectation Complémentaire en Réserve (1068)	0
Résultat Reporté en Section de Fonctionnement	790.208,54€
Résultat d'Investissement Reporté (002) - Excédent	136.282,34 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme

A Bellengreville, le 17 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Nadine BOUDESSEUL



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





bellengreville
Val des dunes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le jeudi 10 avril 2025.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 avril deux mil vingt-cinq à 18h00, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : Mme Marinette AUDE, M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Michel LAINE avec pouvoir de M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Nathaly MONROCO, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR et M. Frédéric VILLEROY.

Absent excusé : M. Jean-Philippe CARDONNEL a donné pouvoir à M. Michel LAINE.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nadine BOUDESSEUL.

2025/04/04 – FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu la loi de finances pour 2025 ;

Vu l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 ;

Vu la délibération portant adoption du budget primitif 2025 ;

Vu les avis favorables des commissions finances des 21 et 28 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de maintenir les taux pour l'année 2025, comme suit :

TAXE D'HABITATION (y compris Taxe d'habitation sur logements vacants)	16.40%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES :	41.77 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES :	31.14 %
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme

A Bellengreville, le 17 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Nadine BOUDESSEUL

17 AVR. 2025



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite



bellengreville
Val des dunes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le jeudi 10 avril 2025.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 avril deux mil vingt-cinq à 18h00, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : Mme Marinette AUDE, M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Michel LAINE avec pouvoir de M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Nathaly MONROCO, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR et M. Frédéric VILLEROY.

Absent excusé : M. Jean-Philippe CARDONNEL a donné pouvoir à M. Michel LAINE.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nadine BOUDESSEUL.

2025/04/05 – FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire expose que conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales : « *le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal (...)* ». Le budget est l'état de prévision des recettes et des dépenses pour une année donnée (règle de l'annualité) au sein des deux sections (fonctionnement et investissement) qui le composent. Il regroupe la totalité des recettes et des dépenses communales (règle de l'universalité) dans un budget unique (règle de l'unité). Le projet de budget primitif proposé tient compte des informations issues de la comptabilité des dépenses engagées, concernant les dépenses déjà engagées au 1er janvier de l'exercice ou en cours d'engagements lors de l'élaboration du budget et des informations communiquées par les différents services de l'Etat. Le projet du budget primitif proposé est en équilibre réel et il remplit donc les conditions suivantes :

- La section de fonctionnement et la section d'investissement sont chacune en équilibre ;
- Les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;
- Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice.

Le projet du budget primitif proposé a été élaboré selon les règles prévues par le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959, modifié par la loi du 22 juin 1994 modifiée, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales et l'instruction codificatrice M57. Monsieur le Maire précise que les documents comptables sont consultables auprès du secrétariat général. Ainsi, Monsieur le Maire présente les budget primitif 2025 de la ville, tel qu'il a été présenté et discuté en commissions finances des 21 et 28 mars 2025.

LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2025 S'ETABLIT A

	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3.642.271,54 €	3.642.271,54 €
INVESTISSEMENT	2.226.733,15 €	2.226.733,15 €

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Bellengreville,
Vu les avis favorables des commissions finances des 21 et 28 mars 2025,
Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Budget Primitif 2025 tel qu'il est présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme

A Bellengreville, le 17 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Nadine BOUDESSEUL



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite





bellengreville
Val des dunes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le jeudi 10 avril 2025.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 avril deux mil vingt-cinq à 18h00, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : Mme Marinette AUDE, M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Michel LAINE avec pouvoir de M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR et M. Frédéric VILLEROY.

Absent excusé : M. Jean-Philippe CARDONNEL a donné pouvoir à M. Michel LAINE.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nadine BOUDESSEUL.

2025/04/06 – FINANCES – FONGIBILITE 2025

L'instruction M57 s'appuyant sur l'article L5217-10-6 du CGCT dispose (chapitre 2 du titre 1 du tome II) que : si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT,

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 17 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Nadine BOUDESSEUL

Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'Ordre national du mérite





bellengreville
Valès dunes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le jeudi 10 avril 2025.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 avril deux mil vingt-cinq à 18h00, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : Mme Marinette AUDE, M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Michel LAINE avec pouvoir de M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR et M. Frédéric VILLEROY.

Absent excusé : M. Jean-Philippe CARDONNEL a donné pouvoir à M. Michel LAINE.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nadine BOUDESSEUL.

2025/04/07 – FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente les subventions pour les associations suivants des critères définis par les membres de la commission.

Monsieur Le Maire propose de valider pour l'année 2025, le tableau comme présenté en séance :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les avis favorables des commissions finances des 21 et 28 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

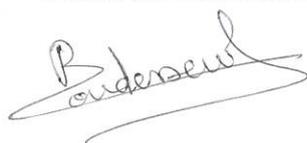
M. Stéphane NOEL, Président de l'association Pétanque Loisirs Bellengreville, n'a pas pris part au vote de l'attribution de la subvention communale au profit de l'association qu'il préside.

ASSOCIATIONS - attribution de subventions	2025
Versement au titre du SVE au Comité de jumelage Argences - Hettstadt	500,00 €
Les Ailes de Bellengreville (Colombophilie)	300,00 €
Bellengreville Tennis Club	1.200,00 €
Les volants du Val Badminton	- €
Gym Expression en Valès dunes	1.400,00 €

Judo Club Bellengreville	1.300,00 €
Val ès dunes Handball	800,00 €
A.P.E.B.V. (association des parents d'élèves Bellengreville - Vimont)	1.000,00 €
Coopérative scolaire	4.520,00 €
Pétanque Loisirs Bellengreville	500,00 €
Boxing Fight CLUB BFC	1.200,00 €
F. C. MUANCE	2.100,00 €
Les Jeunes d'Antan	800,00 €
La Vie Belle (pêche)	1.400,00 €
Basket Argences	1.000,00 €
Bell' Danse	- €
La Protectrice (chasse)	500,00 €
Secours Catholique	150,00 €
Asso enfants collègue FSE	500,00 €
Secours Populaire du Calvados	150,00 €
Restos du Cœur	150,00 €
Don du sang	200,00 €
A.D.M.R - Les Côteaux d'Argences	1.000,00 €
ACPG Section Intercommunale	300,00 €
FNACA	200,00 €
CAF - Gestion du F.S.L	250,00 €
Foyer Léone Richet	- €
Prévention routière du Calvados	150,00 €
La Bagotière (école Moutiers en Cinglais)	120,00 €
Maison Familiale et Rurale	120,00 €
Chambre des Métiers de l'Artisanat 15	150,00 €
TEF	- €
C.F.A et bâtiment du Calvados	- €
Collège Jean Castel	1.340,00 €
Epicerie sociale "La passerelle en Val ès dunes"	1.500,00 €
Les amis de la gendarmerie	100,00 €
Commerçants et artisans	1.000,00 €
Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif - CMJSEA	100,00 €
Subventions au personnel municipal dans le cadre de compétition (marathon, championnat de France...)	- €
Mailles et pompons	500,00 €
Les trois roses	400,00 €
Les Tulipes	100,00 €
Chorale de Moulit	500,00 €
Darkover	100,00 €
TOTAL	27.600,00 €

Pour extrait conforme
A Bellengreville, le 17 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Nadine BOUDESSEUL




Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite



bellenegreville
Val des dunes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le jeudi 10 avril 2025.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 avril deux mil vingt-cinq à 18h00, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : Mme Marinette AUDE, M. Pascal BERNIE, Mme Nadine BOUDESSEUL, Mme Lydie CHRISTY, Mme Marie-Andrée COIC, M. Michel LAINE avec pouvoir de M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Nathaly MONROCQ, M. Stéphane NOEL, M. Philippe PESQUEREL, M. Dominique PIAT, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR et M. Frédéric VILLEROY.

Absent excusé : M. Jean-Philippe CARDONNEL a donné pouvoir à M. Michel LAINE.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Nadine BOUDESSEUL.

2025/04/08 – FINANCES – EMPRUNT (RUE V. CHAUTARD & VIDEOSURVEILLANCE)

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération 2020/05/24-05 du Conseil Municipal en date du 24/05/2020 portant délégation de Pouvoirs au Maire,
Vu la proposition faite par le Crédit Agricole,

DÉCIDE

Pour assurer le financement des travaux de voirie de la Rue Victor Chautard et d'installation de la vidéosurveillance, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après avoir délibéré décide de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- **Montant : 500 000,00 €**
- **Taux : 3,60 %**
- **Durée : 20 ans**
- **Périodicité : Mensuelle**
- **Amortissement : Capital Constant**
- **Frais de dossier : 800,00 €**

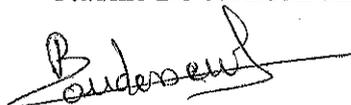
Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- PRENDRE l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,
- PRENDRE l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- CONFERER en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour extrait conforme

A Bellengreville, le 17 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Nadine BOUDESSEUL



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'Ordre national du mérite

